

Les générations suivantes ont adopté lentement la vie des Blancs et, au cours du XX^e siècle, la population indienne du Canada augmente régulièrement pour atteindre le chiffre actuel d'environ 126,000. Il existe quelque 600 collectivités séparées connues sous le nom de "bandes", l'unité administrative des Indiens.

La Division des affaires indiennes fait un recensement quinquennal de la population indienne qui lui est confiée. Les résultats du dernier recensement, celui de 1944, établit la population à 125,686 Indiens contre 118,378 en 1939 et 112,510 en 1934, soit une augmentation de 11·7 p. 100 en dix ans. Des détails sont donnés dans le rapport annuel du ministère des Mines et Ressources, 1947. Les chiffres qui paraissent au tableau 2 sont ceux des huit recensements décennaux du Canada depuis la Confédération et embrassent quelques milliers de personnes d'origine ethnique indienne qui n'habitent pas les réserves mais vivent comme des citoyens ordinaires du Canada.

2.—Population indienne du Canada, recensements décennaux de 1871-1941

Province ou territoire	1871 ¹	1881 ¹	1891 ²	1901	1911	1921	1931	1941
Île du Prince-Édouard.....	323	281	314	258	248	235	233	258
Nouvelle-Écosse.....	1,666	2,125	2,076	1,629	1,915	2,048	2,191	2,063
Nouveau-Brunswick.....	1,403	1,401	1,521	1,465	1,541	1,331	1,685	1,939
Québec.....	6,988	7,515	13,361	10,142	9,993	11,566	12,312	11,863
Ontario.....	12,978	15,325	17,915	24,674	23,044	26,436	30,368	30,336
Colombie-Britannique.....	23,000	25,661	34,202	28,949	20,134	22,377	24,599	24,875
Manitoba.....				16,277	7,876	13,869	15,417	15,473
Saskatchewan.....				26,304	11,718	12,914	15,268	13,384
Alberta.....	56,000	56,239	51,249		11,630	14,557	15,258	12,565
Yukon.....				3,322	1,489	1,390	1,543	1,508
Territoires du Nord-Ouest.....				14,921	15,904	3,873 ³	4,046	4,052
Canada.....	102,358	108,547	120,638	127,941⁴	105,492	110,596	122,920	118,316

¹ Chiffres du recensement pour les provinces organisées et estimation pour le reste du Canada.

² L'origine raciale ne fut pas relevée en 1891; chiffres du département des Affaires indiennes. ³ La diminution de la population indienne des Territoires du Nord-Ouest est due à l'extension des frontières du Québec, de l'Ontario et du Manitoba en 1912, ce qui peut expliquer aussi l'augmentation de la population indienne en 1921 dans ces provinces. ⁴ Y compris 34,481 métis.

Administration.—Après la Confédération, l'administration des Affaires indiennes passe des diverses provinces au gouvernement fédéral. En vertu de cette autorité, le Parlement du Canada adopte diverses lois relatives aux Indiens, codifiées pour la première fois en 1876 sous le titre de Loi des Indiens. Le statut du Dominion qui régit encore l'administration des Indiens contient à peu près toutes les lois canadiennes relatives à ces derniers. Il n'existe probablement aucune autre législation traitant de sujets aussi nombreux et variés en une seule loi; on peut dire que celle-ci englobe toute la vie d'un peuple. La loi actuelle a été codifiée en 1880 et n'a pas été complètement révisée depuis, bien qu'elle ait été modifiée et étendue de temps à autre. Elle fait l'objet d'une refonte totale et d'une enquête effectuées par la Commission conjointe spéciale du Sénat et des Communes.

Immédiatement après la Confédération, les Affaires indiennes relevaient du Secrétariat d'État. En 1873, lors de la création du ministère de l'Intérieur, les Affaires indiennes y ont été transférées sous le nom de Division des affaires indiennes. En 1880, subordonnée à la loi des Indiens, cette division est devenue un ministère distinct et l'est demeurée jusqu'au 1^{er} décembre 1936 lorsque, en vertu de la loi des Mines et Ressources, elle a formé une division du nouveau ministère des Mines et Ressources.